

**Commune d'Ixelles**

Service de l'Urbanisme

**Madame Véronique Bruyninckx**

**Directrice de l'Aménagement du territoire**

Chaussée d'Ixelles, 168

B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/12/2024

**N/Réf. :** IXL20715\_735\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** PU2024/438-35/20  
**Corr:** Nicole Nana Nana  
**NOVA :** 09/XFD/1959436

**IXELLES. Rue du Belvédère, 20**  
(= en zone de protection de la Crèche Le Nid / en face de l'Ancien Institut National de Radiodiffusion classé comme Monument)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:** mettre en conformité les deux immeubles (bâtiment avant et arrière bâtiment) notamment le changement d'affectation des sous-sol et rez-de-chaussée de logement en équipement culturel (théâtre), l'aménagement de 3 appartements aux étages, l'aménagement d'un logement unifamilial dans l'arrière bâtiment, la réalisation de travaux d'aménagement dans la zone de cours et jardins (escaliers,...), les modifications de la façade avant (remplacement des châssis, mise en peinture de certaines parties, placement de garde-corps, d'une enseigne perpendiculaire )

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 12/12/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 18/12/2024, concernant la demande sous rubrique.

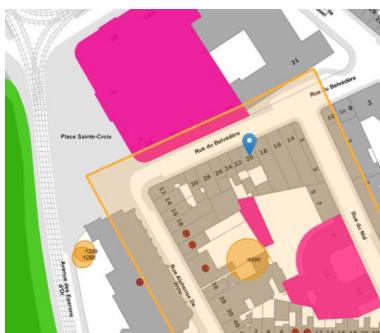
*Photo de la façade actuelle, extraite de la demande*



**Avis**

Afin de revaloriser le contexte patrimonial des biens classés situés à proximité, la CRMS demande d'améliorer l'apparence de la façade avant et de mieux l'inscrire dans le front bâti homogène de la rue du Belvédère. La façade doit être peinte dans une teinte claire unie (y compris les moulures et les encadrements des baies).

*Localisation du projet (© Brugis)*



Les châssis, présentant actuellement des typologies et matériaux divers, doivent être remplacés par des menuiseries de qualité en bois de couleur claire, avec des divisions traditionnelles, conformément à la typologie du bien.

En façade arrière, l'agencement des panneaux solaires sur le versant arrière de la toiture est très peu qualitatif et visible depuis la crèche du Nid, classée (à moins de 20 m).

Du point de vue patrimonial, l'environnement immédiat du bien classé mérite d'être amélioré moyennant une composition plus régulière et harmonieuse des panneaux (les inscrire dans une forme géométrique simple composée de panneaux jointifs, placés parallèlement les uns aux autres).

Veillez agréer, Madame La Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [mleclef@urban.brussels](mailto:mleclef@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [pu@ixelles.brussels](mailto:pu@ixelles.brussels) ; [amenagementterritoire@ixelles.brussels](mailto:amenagementterritoire@ixelles.brussels)